

AXA Vie SA

# Prévoyance professionnelle Compte d'exploitation 2013 /



## Sommaire

<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>Défis à relever</b>	<b>4</b>
<b>Compte de résultat</b>	<b>6</b>
<b>Bilan</b>	<b>8</b>
<b>Placements de capitaux</b>	<b>10</b>
<b>Quote-part minimum</b>	<b>13</b>
<b>Fonds d'excédents</b>	<b>16</b>
<b>Fonds de renchérissement</b>	<b>17</b>
<b>Charges d'exploitation et frais de la gestion de la fortune</b>	<b>18</b>
<b>Autres chiffres indicatifs</b>	<b>19</b>

La loi fédérale sur la surveillance des entreprises d'assurance (LSA) impose aux entreprises d'assurance la tenue d'une comptabilité annuelle séparée pour la prévoyance professionnelle. Cette comptabilité se fonde sur les comptes statutaires établis conformément aux dispositions légales de présentation des comptes en Suisse ainsi que sur les directives de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Les comptes statutaires sont l'une des bases permettant de vérifier le respect des dispositions légales en matière de surveillance et de déterminer l'attribution des excédents aux clients. Les chiffres issus des comptes statutaires ne peuvent être comparés à ceux publiés par le Groupe AXA pour la Suisse, étant donné que ces derniers sont déterminés selon les normes IFRS de présentation des comptes.

# Avant-propos /

Chères clientes, chers clients,

AXA est la garante d'une prévoyance professionnelle sûre en Suisse, nous l'avons une nouvelle fois prouvé en 2013. Au total, AXA a signé avec des entreprises près de 53 000 contrats de prévoyance professionnelle assurant quelque 418 000 personnes actives.

La sécurité et la stabilité à long terme de la caisse de pension et, partant, du capital de vieillesse placé auprès de celle-ci, sont la priorité absolue des clients, comme le montre une étude réalisée par AXA. Les collaborateurs accordent de plus en plus d'importance aux prestations de la caisse de pension, qui constituent un critère déterminant pour mesurer la qualité d'un employeur. Le choix de la solution de prévoyance et de la couverture des risques est donc une décision cruciale pour toute entreprise. Suivant ses besoins, celle-ci optera pour un produit offrant des sécurités plus ou moins étendues.

Les petites et moyennes entreprises en particulier recherchent la simplicité et la sécurité totale d'une assurance complète assortie de garanties. En nous confiant leur prévoyance professionnelle, les employeurs et leurs collaborateurs peuvent entièrement se consacrer à leurs tâches. Les entreprises qui privilégient l'aspect rendement se tournent plus souvent vers une solution semi-autonome. En offrant la sécurité et la possibilité de choisir entre plusieurs modèles à nos clients, nous contribuons à la stabilité dans la prévoyance professionnelle et à la prospérité économique.

« Nos clients doivent avoir le choix entre plusieurs modèles de prévoyance, en fonction de leur besoin de sécurité. »

Quelle que soit leur solution de prévoyance, nos clients ont profité, en 2013 également, de garanties étendues et d'une sécurité totale que seul un partenaire fiable et compétent comme AXA peut leur assurer. Nous assumons la couverture des risques pour nos clients et avons mis à disposition à cet effet des garanties de 48 milliards CHF. Nous gérons les avoirs de vieillesse qui nous sont confiés avec efficacité et professionnalisme. Nos clients bénéficient des compétences et de l'expertise de l'ensemble du Groupe AXA, l'un des principaux gérants d'actifs du monde. Dans les affaires soumises à la quote-

part minimum, nos assurés ont participé aux rendements à hauteur de 2 milliards CHF: nous leur avons attribué 1,6 milliard CHF sous la forme de prestations, accru les réserves constituées en leur faveur de 380 millions CHF et réalimenté le fonds d'excédents à hauteur de 101 millions CHF.

Nous avons ainsi distribué 91% du produit total sous forme de prestations actuelles ou futures à nos assurés. Notre bénéfice a atteint 201 millions CHF (avant impôts), ce qui correspond à un rendement de 5,5% sur le capital de solvabilité (solvabilité I).

« La stabilité dans la prévoyance professionnelle garantit à la fois sécurité financière et équité entre les générations. »

Aujourd'hui, les retraités touchent une rente pendant une durée plus longue que ce que leur capital de vieillesse permet de financer. La différence est financée par les personnes actives. En 2013, la redistribution en faveur des bénéficiaires de rentes s'est chiffrée chez AXA à 416 millions CHF. Une répartition équilibrée des charges entre les générations est dès lors indispensable si l'on entend garantir la pérennité de la prévoyance professionnelle pour nos enfants et petits-enfants.

Nous sommes convaincus des avantages du système suisse des trois piliers, qui est considéré comme l'un des meilleurs modèles de prévoyance au monde. La réforme «Prévoyance vieillesse 2020» du Conseil fédéral est un projet important pour l'avenir de la Suisse. C'est pourquoi AXA, en tant qu'acteur économique conscient de ses responsabilités, soutient le projet en s'engageant en faveur de la protection financière à la retraite et du maintien du choix de la solution de prévoyance pour les entreprises. Je vous remercie de votre confiance, ainsi que d'avoir choisi AXA comme partenaire pour votre prévoyance professionnelle.



Thomas Gerber  
Responsable Vie

# Défis à renforcer /

**Faiblesse des taux d'intérêt, changements démographiques ou hausse de la prévalence des maladies psychiques, les facteurs influant sur la prévoyance professionnelle sont nombreux. Voici comment nous relevons les défis qui en découlent.**

Nous sommes fiers d'être partie intégrante du système suisse de prévoyance vieillesse largement éprouvé et de pouvoir garantir depuis de nombreuses années une prévoyance professionnelle sûre à nos clients. Cependant, l'évolution de la société et des marchés financiers ainsi que les décisions politiques nous lancent des défis de taille. Des défis qui vous concernent également en tant que clients et assurés d'AXA.

## Taux d'intérêt et placements

Depuis le début de la crise financière internationale, les taux d'intérêt n'ont cessé de diminuer, en Suisse également. Le rendement des emprunts de la Confédération suisse stagne à un bas niveau. Or les nouvelles réglementations entrées en vigueur ces dernières années obligent les assureurs à détenir une part élevée d'emprunts d'Etat dans leur portefeuille de placements. De plus, AXA doit actuellement réinvestir à des taux nettement inférieurs des titres à revenu fixe arrivant à échéance.

AXA a déjà pris des mesures qui lui permettront de continuer à réaliser un rendement approprié sur son portefeuille de placements. Ainsi, elle insiste depuis quelques années sur une synchronisation aussi précise que possible des échéances des placements et des engagements liés aux prestations de prévoyance futures (Asset Liability Management). C'est sur cette gestion des actifs et des passifs que se fondent les responsables des placements pour prendre les bonnes décisions d'investissement, en mettant l'accent sur la diversification.

Pour diversifier ses placements, AXA applique les critères de la rentabilité, de la liquidité et de la sécurité, le but étant d'optimiser à la fois le rapport risque/rendement du portefeuille et le montant du capital risque investi. La stratégie de placement d'AXA tient parfaitement compte des besoins prioritaires des clients, à savoir la sécurité et la stabilité à long terme des avoirs de vieillesse placés. Malgré la faiblesse des taux d'intérêt et la volatilité des marchés, AXA présente une très bonne solvabilité.

## Démographie et redistribution

De nos jours, les gens vivent de plus en plus longtemps dans les pays industrialisés. Réjouissante, cette évolution pose toutefois de graves problèmes de financement dans le cadre de la prévoyance professionnelle. Le taux de conversion, c'est-à-dire le taux utilisé pour convertir l'avoir de vieillesse disponible au moment de la retraite en une rente de vieillesse annuelle, est une variable comptable qui se fonde sur l'espérance de vie et le rendement des placements. Or ces deux paramètres ont considérablement changé au cours des dernières années.

En raison de l'allongement de l'espérance de vie et du taux de conversion trop élevé, le capital accumulé au moment du départ à la retraite d'une

personne est épuisé plus rapidement que précédemment, ce qui donne lieu à une redistribution entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes: il faut utiliser une partie du rendement des placements et de la prime de risque des assurés actifs pour financer les rentes converties au taux de conversion légal trop élevé.

AXA s'engage en faveur d'un taux de conversion qui tienne compte de l'évolution démographique et de la situation du marché financier et permette de rétablir l'équité entre les générations. En décidant une diminution modérée du taux de conversion dans le régime subobligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2015, AXA franchit un premier pas dans cette direction. Elle prévoit aussi de renforcer d'ici à 2016 au plus tard les provisions mathématiques des rentes de vieillesse en cours, afin que celles-ci ne soient plus financées en partie par les assurés actifs (taux de 2% au maximum pour l'évaluation de ces provisions). Malgré l'actuelle faiblesse des taux d'intérêt, AXA offre ainsi toutes les garanties qu'elle est en mesure de remplir ses promesses de rentes.

## Redistribution

	2013	2012	2011	2010	2009
<b>Total</b>	<b>416</b>	<b>322</b>	<b>254</b>	<b>200</b>	<b>194</b>
Pertes sur taux de conversion durant l'année en cours	196	132	74	70	54
Provisions techniques pour les rentes de vieillesse	220	190	180	130	140

en millions CHF



### Evolution du nombre de cas d'invalidité et des primes de risque

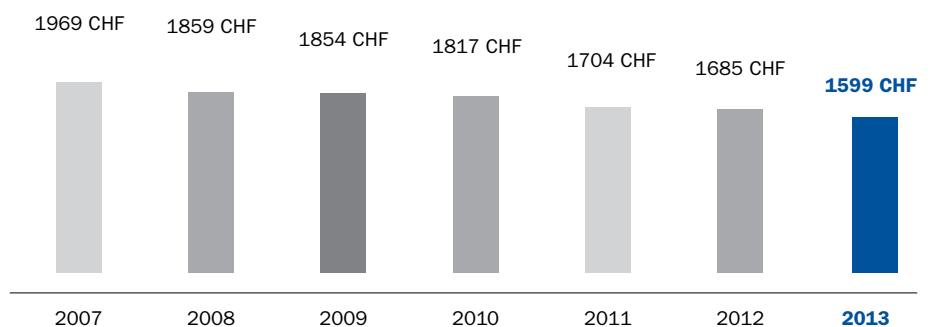
Depuis 2007, AXA enregistre une diminution du nombre de cas d'invalidité, qui va de pair avec une baisse de la prime de risque moyenne. Cependant, il faut s'attendre à une augmentation des nouvelles rentes AI à moyen et à long terme, notamment en raison d'une hausse de la prévalence des maladies psychiques dues au stress, au chômage et aux pressions professionnelles.

Les primes de risque visent à couvrir, avec une certitude raisonnable, tous les cas de prestation (invalidité et décès) qui se produisent chez AXA au cours de l'année considérée. Les primes sont calculées d'avance sur la base de valeurs empiriques recueillies sur plusieurs années.

Les primes de risque ne servent pas uniquement à financer les prestations d'invalidité ou de décès actuelles. Elles sont aussi utilisées pour:

- alimenter les provisions pour les prestations projetées;
- financer une partie des pertes liées à la conversion en rentes de vieillesse résultant du taux de conversion trop élevé;
- financer les excédents distribués aux assurés; ces excédents sont crédités au fonds d'excédents conformément à la quote-part minimum légale.

### Prime de risque moyenne par personne assurée active



En vertu de la loi, AXA peut utiliser au maximum 10% du produit de la prime de risque en tant que part au bénéfice pour financer les prestations de risque garanties.

### Frais et prestations de conseil

Il nous tient à cœur d'améliorer continuellement notre efficacité. En 2013, nous avons ainsi à nouveau pu réduire nos frais de gestion de 2% pour les ramener à 425 CHF par personne assurée active. Et nous n'entendons pas en rester là.

Afin d'offrir à nos clients des produits, des services et des conseils parfaitement adaptés à leurs besoins, nous devons faire preuve d'esprit d'innovation, mais aussi pouvoir compter sur la continuité et la stabilité politiques ainsi que sur un contexte favorable. Si toutes ces conditions sont réunies, alors nous pourrions continuer de garantir la prévoyance professionnelle.

# Compte de résultat

<b>Produit</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Contributions pour alimentation des avoirs de vieillesse	2 403	2 280
Avoirs de vieillesse apportés (entrée de service, affiliation)	4 193	3 561
Primes uniques pour rentes de vieillesse reprises	136	121
Primes uniques pour rentes d'invalidité et de survivants reprises	88	82
Primes uniques pour polices de libre passage	745	727
Primes d'épargne	7 565	6 771
Primes de risque	669	699
Primes de frais	198	186
<b>Total des primes</b>	<b>8 432</b>	<b>7 656</b>
Produit des placements de capitaux direct	1 529	1 583
Résultat sur réalisations	739	-310
Résultat monétaire	-113	-129
Solde entre plus-values et amortissements	-573	358
Charges d'intérêt	0	-24
Charges pour la gestion de la fortune	-104	-105
<b>Total du produit des placements de capitaux net</b>	<b>1 478</b>	<b>1 373</b>
<b>Autres produits (regroupés)</b>	<b>41</b>	<b>10</b>
<b>Résultat de la réassurance</b>	<b>-14</b>	<b>-15</b>
<b>Produit total</b>	<b>9 937</b>	<b>9 024</b>

<b>Charges</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Prestations en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité	1 833	1 808
Prestations de libre passage	4 540	3 250
Valeurs de rachat	1 009	447
Frais occasionnés par le traitement des prestations	28	26
<b>Total des prestations d'assurance brutes</b>	<b>7 410</b>	<b>5 531</b>
Avoirs de vieillesse	837	1 936
Provision mathématique des rentes de vieillesse et de survivants en cours	643	579
Provision mathématique des rentes d'invalidité en cours	-86	-123
Provision mathématique des polices de libre passage	122	133
Provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés	23	-20
Autres provisions techniques	403	311
<b>Total de la variation des provisions techniques brutes</b>	<b>1 942</b>	<b>2 816</b>
<b>Frais d'acquisition et de gestion bruts</b>	<b>183</b>	<b>185</b>
<b>Autres charges (regroupées)</b>	<b>28</b>	<b>9</b>
<b>Participation aux excédents attribuée au fonds d'excédents</b>	<b>163</b>	<b>293</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>212</b>	<b>191</b>
<b>Charges totales</b>	<b>9 938</b>	<b>9 025</b>

en millions CHF





## Explications

Dans la prévoyance professionnelle, le produit total se compose essentiellement des primes annuelles, des primes uniques et du produit des placements de capitaux. Au cours de l'exercice sous revue, le produit des placements de capitaux a progressé de 104 millions CHF et les recettes de primes, de 777 millions CHF. Malgré les baisses tarifaires au niveau de la prime de risque, les primes annuelles et les primes uniques ont augmenté de respectivement 3,3% et 14,9%. Cette croissance est due principalement aux nouvelles affaires. Au total, les recettes de primes ont crû de 10,1%, un résultat qui renforce la position de leader d'AXA sur le marché de la prévoyance professionnelle.

Les charges totales comprennent principalement les prestations d'assurance, les provisions techniques, les frais de gestion et la participation aux excédents des assurés attribuée au fonds d'excé-

dents. En hausse de 1,9 milliard CHF, les prestations d'assurance se sont inscrites à 7,4 milliards CHF en 2013, soit une augmentation de 34% par rapport à l'exercice précédent. Ce sont surtout la croissance des prestations de libre passage de quelque 1,3 milliard CHF et celle des valeurs de rachat de 0,6 milliard CHF qui expliquent cette évolution. La progression des prestations de libre passage résulte de la nouvelle réglementation légale des comptes de libre passage avec notre partenaire bancaire, qui a donné lieu à un transfert de portefeuille de 1 milliard CHF.

La variation des provisions techniques a diminué de 875 millions CHF, sous l'effet essentiellement du recul des avoirs de vieillesse consécutif au transfert de portefeuille susmentionné. Les provisions mathématiques des rentes de vieillesse, de survivants et d'invalidité ont augmenté de 101 millions CHF.

En 2013, nous avons une nouvelle fois réussi à réduire les frais d'acquisition et de gestion pour les ramener à 183 millions CHF. En raison de l'importante redistribution, le montant de quelque 163 millions CHF attribué au fonds d'excédents en faveur des assurés est inférieur à celui de 2012. Le résultat de l'exercice 2013 a atteint 212 millions CHF (avant impôts).

Notre bénéfice issu des affaires soumises à la quote-part minimum s'est élevé à 201 millions CHF (avant impôts), ce qui correspond à un rendement de 5,5% sur le capital de solvabilité (solvabilité I).

---

### i

#### Rendement des capitaux selon solvabilité I

Il s'agit de la rentabilité du résultat issu des affaires soumises à la quote-part minimum (après impôts) par rapport au capital de solvabilité I exigé. Le capital de solvabilité I correspond au capital de solvabilité minimal exigé (art. 23 à 40 OS), auquel s'ajoute un supplément de capital risque approprié. En plus des exigences imposées par solvabilité I, AXA Vie satisfait à celles, nettement plus élevées, fixées par le Test suisse de solvabilité (SST).

Actifs	2013		2012	
Liquidités et dépôts à terme	776	1.52 %	5 788	11.35 %
Titres à taux d'intérêt fixe en monnaies étrangères	12 961	25.42 %	12 458	24.43 %
Titres à taux d'intérêt fixe en monnaies étrangères	16 016	31.41 %	12 334	24.19 %
Hypothèques et autres créances nominales	8 137	15.96 %	7 759	15.21 %
Actions suisses et étrangères	1 620	3.18 %	594	1.16 %
Parts de fonds de placement	77	0.15 %	72	0.14 %
Private equity et hedge funds	1 972	3.87 %	2 586	5.07 %
Avoirs découlant d'instruments financiers dérivés	717	1.41 %	677	1.33 %
Placements dans des participations et des entreprises liées	0	0.00 %	0	0.00 %
Immeubles	8 707	17.08 %	8 729	17.12 %
Autres placements de capitaux	0	0.00 %	0	0.00 %
<b>Total des placements de capitaux</b>	<b>50 983</b>	<b>100.00 %</b>	<b>50 997</b>	<b>100.00 %</b>

## Passifs

Avoirs de vieillesse	29 702	61.64 %	28 865	62.41 %
dont régime obligatoire	15 854		15 953	
dont régime subobligatoire	13 848		12 912	
Provision complémentaire pour transformations en rente futures	500	1.04 %	0	0.00 %
dont régime obligatoire	500		0	
dont régime subobligatoire	0		0	
Provision mathématique des rentes de vieillesse et de survivants en cours	10 497	21.78 %	9 854	21.31 %
dont régime obligatoire	5 492		5 038	
dont régime subobligatoire	5 005		4 816	
Provision mathématique des rentes d'invalidité en cours	2 104	4.37 %	2 190	4.74 %
dont régime obligatoire	1 267		1 334	
dont régime subobligatoire	838		857	
Renforcement de la provision mathématique des rentes en cours	1 895	3.93 %	1 411	3.05 %
dont régime obligatoire	1 002		0	
dont régime subobligatoire	893		0	
Provision mathématique des polices de libre passage	2 157	4.48 %	2 036	4.40 %
Provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés	439	0.91 %	416	0.90 %
Fonds de renchérissement	611	1.27 %	597	1.29 %
Parts d'excédents créditées aux assurés	0	0.00 %	0	0.00 %
Autres provisions techniques	283	0.59 %	878	1.90 %
<b>Total des provisions techniques brutes</b>	<b>48 188</b>	<b>100.00 %</b>	<b>46 247</b>	<b>100.00 %</b>

en millions CHF





## Explications

Au 31 décembre 2013, les placements de capitaux avaient une valeur au bilan de 51 milliards CHF environ. Ils ont fait l'objet de plusieurs remaniements: nous avons relevé les parts des titres à taux d'intérêt fixe en monnaies étrangères (+7,22%), des titres à taux d'intérêt fixe en francs suisses (+0,99%), des actions (+2,02%) et des hypothèques (+0,74%); en contrepartie, nous avons réduit les liquidités et les dépôts à terme. Les private equity et les hedge funds ont quant à eux reculé de 1,2% d'une année à l'autre.

Nous avons renforcé l'orientation internationale du portefeuille d'actions et, pour des raisons de diversification, davantage investi dans des emprunts à taux d'intérêt fixe émis par des pays émergents. Tous ces remaniements ont eu un impact positif sur le résultat des placements

de capitaux, dans la mesure où les cours des actions ont augmenté en 2013 et où les écarts de crédits sur les emprunts d'entreprises se sont contractés.

Les provisions techniques inscrites au passif du bilan représentent les engagements contractuels envers les assurés. Les assureurs sont tenus de constituer des provisions suffisantes et de vérifier régulièrement si celles-ci correspondent aux bases mathématiques en vigueur. Les engagements envers les assurés doivent être garantis à long terme.

Au 31 décembre 2013, les provisions techniques s'élevaient à environ 48 milliards CHF, dont 61,6% étaient constitués par les avoirs de vieillesse des personnes assurées actives. 53,4% de ces avoirs de vieillesse relevaient du régime obligatoire et 46,6%, du régime

surobligatoire. Les provisions pour avoirs de vieillesse se sont accrues de 837 millions CHF. Conformément au nouveau schéma de publication de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), la provision complémentaire pour transformations en rente futures doit être indiquée séparément; jusqu'en 2012, elle était incluse dans les autres provisions techniques. Pour comparer les valeurs 2013 avec celles de l'année précédente, il faut donc additionner ces deux provisions.

Au total, les provisions mathématiques se sont accrues de 1,0 milliard CHF, sous l'effet principalement de la hausse des provisions mathématiques des rentes de vieillesse et de survivants.

# Placements de capitaux /

AXA place les capitaux de manière à concilier au mieux rentabilité, liquidité et sécurité. Dans cette optique, elle développe et améliore continuellement sa gestion des actifs et des passifs (Asset Liability Management), dont les analyses et les enseignements servent de base à la définition d'une stratégie de placement visant à optimiser le rapport risque/rendement du portefeuille et le montant du capital risque. Il s'agit en effet de garantir un niveau de fonds propres suffisant pour pouvoir couvrir à tout moment, même en cas de fluctuations de cours sur les placements, l'ensemble des engagements pris.

## Placements de capitaux par catégorie de placement

Au cours de l'exercice sous revue, les revenus des obligations de premier ordre parvenues à échéance ainsi que les liquidités ont, en majeure partie, été réinvestis dans d'autres placements. Par conséquent, la part des obligations de premier plan a reculé au profit des positions en actions, en obligations à haut rendement, en emprunts convertibles et en emprunts d'entreprises.

Allocation et réserves d'évaluation	2013		2012	
	Valeur de marché	en %	Valeur de marché	en %
<b>Emprunts à revenu fixe</b>	<b>33 799</b>	<b>62.78%</b>	<b>35 070</b>	<b>64.88%</b>
Obligations de premier ordre	16 703	31.03%	20 111	37.21%
Emprunts d'entreprises	12 658	23.51%	11 444	21.17%
Obligations à haut rendement	1 837	3.41%	1 618	2.99%
Emprunts convertibles	2 601	4.83%	1 897	3.51%
<b>Actions et placements alternatifs</b>	<b>4 157</b>	<b>7.72%</b>	<b>3 528</b>	<b>6.53%</b>
Actions	2 021	3.75%	851	1.57%
Hedge funds	1 105	2.05%	1 505	2.78%
Private equity	1 031	1.92%	1 172	2.17%
<b>Hypothèques</b>	<b>6 197</b>	<b>11.51%</b>	<b>6 245</b>	<b>11.55%</b>
<b>Immeubles</b>	<b>9 667</b>	<b>17.96%</b>	<b>9 214</b>	<b>17.04%</b>
<b>Autres</b>	<b>13</b>	<b>0.02%</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>
<b>Total des placements de capitaux à la valeur de marché</b>	<b>53 833</b>	<b>100.00%</b>	<b>54 057</b>	<b>100.00%</b>
<b>Total des placements de capitaux à la valeur comptable</b>	<b>50 311</b>		<b>50 664</b>	
<b>Réserves d'évaluation à la fin de l'exercice</b>	<b>3 522</b>		<b>3 393</b>	
<b>Variation des réserves d'évaluation par rapport à l'année précédente</b>	<b>129</b>		<b>1 060</b>	

en millions CHF

## Rendement et performance du marché

Le produit des placements de capitaux brut de 1,582 milliard CHF correspond à un rendement sur valeurs comptables de 3,13% (2012: 3,02%). La progression du produit de 104 millions CHF est due principalement aux revenus réalisés suite aux remaniements effectués.

Les charges pour la gestion de la fortune ont totalisé 104 millions CHF. Malgré l'augmentation du nombre de transactions, elles ont légèrement diminué par rapport à 2012, ce qui s'est traduit par un rendement comptable net de 2,93%.

En s'établissant à 3,17%, la performance du marché avoisine celle de l'année précédente. Bien que la hausse des taux d'intérêt, qui avaient atteint des niveaux historiquement bas, ait pesé sur la valeur de marché des emprunts à revenu fixe, les actions et, plus particulièrement, les emprunts convertibles, ont affiché un rendement sur valeurs de marché réjouissant de respectivement 15,0% et 14,9%.

La progression du rendement sur valeurs comptables observée en 2013 résulte de plusieurs effets positifs. Les emprunts convertibles et les placements alternatifs ont fortement contribué (0,75%) au rendement total sur valeurs comptables. La gestion active du portefeuille d'emprunts convertibles et la restructuration du portefeuille de hedge funds ont permis de réaliser des bénéfices. Par ailleurs, divers investissements à long terme du portefeuille de private equity ont à nouveau dégagé des rendements élevés.

## Evolution du produit des placements de capitaux

	2013	2012
Produit des placements de capitaux direct	1 529	1 583
Autre résultat des placements de capitaux	53	-105
<b>Produit des placements de capitaux brut</b>	<b>1 582</b>	<b>1 478</b>
Charges pour la gestion de la fortune	-104	-105
en % des placements de capitaux à la valeur comptable	0.21%	0.21%
<b>Produit des placements de capitaux net</b>	<b>1 478</b>	<b>1 373</b>

en millions CHF

## Rendement et performance

	Brut	Net	Brut	Net
<b>Rendement total sur valeurs comptables</b>	<b>3.13%</b>	<b>2.93%</b>	<b>3.02%</b>	<b>2.81%</b>
<b>Performance sur valeurs de marché</b>	<b>3.17%</b>	<b>2.98%</b>	<b>4.91%</b>	<b>4.70%</b>

## Rendement 2013 par catégorie de placement

	Performance sur valeurs de marché	Rendement sur valeurs comptables	Contribution au rendement sur valeurs comptables
Placements à revenu fixe et autres	-0.40%	2.10%	1.54%
Emprunts convertibles	14.90%	9.70%	0.41%
Actions	15.00%	0.30%	0.01%
Hedge funds	5.60%	7.30%	0.19%
Private equity	8.50%	8.30%	0.15%
Immeubles	12.30%	4.80%	0.83%
<b>Total du rendement brut</b>	<b>3.17%</b>	<b>3.13%</b>	<b>3.13%</b>
moins charges pour la gestion de la fortune	-0.19%	-0.21%	-0.21%
<b>Total du rendement net</b>	<b>2.98%</b>	<b>2.93%</b>	<b>2.93%</b>



Pour déterminer le rendement sur valeurs comptables, on compare le produit des placements de capitaux avec la moyenne arithmétique des valeurs comptables des placements de capitaux au début et à la fin de l'année. Pour calculer la performance sur valeurs de marché, on compare le produit des placements de capitaux, plus la variation des réserves d'évaluation, avec la moyenne arithmétique des valeurs de marché des placements de capitaux au début et à la fin de l'année.

## Perspectives pour 2014

Même si les taux d'intérêt repartent à la hausse, le rendement moyen des placements à taux d'intérêt fixe continuera de reculer au cours des années à venir. S'ils restent bas pour les placements sans risque, ce recul s'accroîtra. C'est ce que confirme l'exemple ci-contre d'un emprunt de la Confédération à 10 ans.

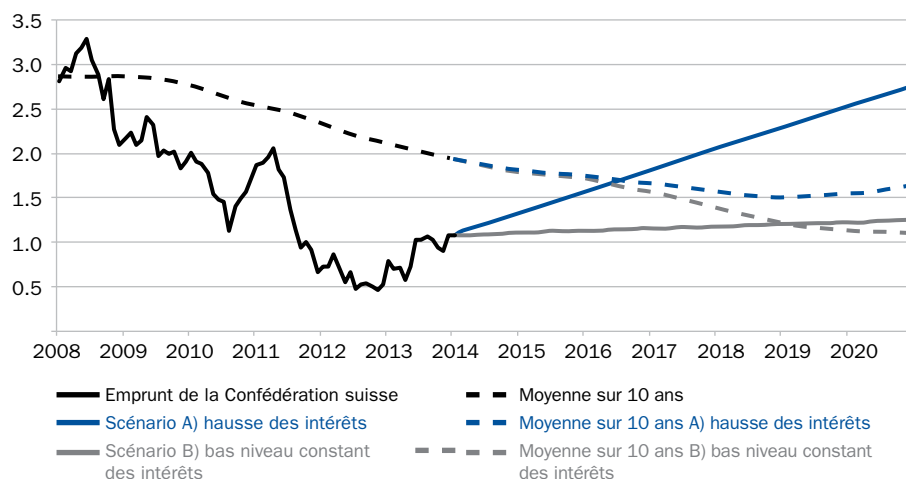
Afin d'atténuer les effets de la faiblesse des taux d'intérêt, AXA poursuit sa stratégie d'investissement diversifiée qui a fait ses preuves. L'évolution observée en 2013 a en outre clairement démontré les avantages d'une constitution systématique et à long terme de placements alternatifs.

## Sécurité pour nos clients

Malgré le bas niveau actuel des taux d'intérêt et la volatilité toujours marquée des marchés, AXA Winterthur dispose d'une très bonne solvabilité. Par solvabilité, on entend la capacité d'une entreprise à remplir en tout temps ses obligations courantes et futures.

AXA satisfait aux exigences du Test suisse de solvabilité (SST), tant pour AXA Assurances que pour AXA Vie. La FINMA

## Rendement d'un emprunt de la Confédération à 10 ans



Source: Bloomberg, évolution des intérêts jusqu'au 31.12.2013

a vérifié ce point en se basant sur le modèle interne provisoirement approuvé et l'a confirmé en automne 2013, comme elle l'avait déjà fait pour l'exercice précédent.

La bonne situation financière d'AXA Winterthur est confirmée par des agences de notation indépendantes, comme en témoigne l'excellente note A+ qui lui a été attribuée par Standard & Poor's en

novembre 2013. En tant que société du Groupe AXA, AXA Winterthur peut en outre compter sur une maison mère solide, au niveau de la dotation en capitaux propres comme en termes de compétences dans les domaines de la gestion des investissements et des risques.

# Quote-part minimum

	2013		2012	
	Soumis à la quote-part minimum	Non soumis à la quote-part minimum	Soumis à la quote-part minimum	Non soumis à la quote-part minimum
<b>Total des composantes du produit</b>	<b>2 234</b>	<b>110</b>	<b>2 143</b>	<b>116</b>
Processus d'épargne (produit des placements de capitaux)	1 477	0	1 374	0
Processus de risque (primes de risque)	577	92	601	98
Processus de frais (primes de frais)	180	18	168	18
<b>Total des charges</b>	<b>- 1 552</b>	<b>-32</b>	<b>-1 471</b>	<b>-37</b>
Processus d'épargne (principalement intérêts techniques)	-1 056	0	-1 031	0
Processus de risque (principalement prestations en cas de décès et d'invalidité)	-322	-20	-267	-26
Processus de frais (principalement frais de gestion)	-174	-12	-173	-11
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>682</b>	<b>78</b>	<b>672</b>	<b>79</b>
<b>Variation des provisions techniques dans le processus d'épargne</b>	<b>-220</b>	<b>0</b>	<b>-220</b>	<b>0</b>
Longévité	-320	0	-120	0
Lacunes de couverture en cas de conversion en rentes	-100	0	-70	0
Garanties d'intérêt	200	0	-30	0
Fluctuations de la valeur des placements de capitaux	0	0	0	0
<b>Variation des provisions techniques dans le processus de risque</b>	<b>-160</b>	<b>-4</b>	<b>-48</b>	<b>0</b>
Sinistres annoncés mais non encore liquidés	-160	-4	-64	-1
Sinistres survenus mais non encore annoncés	0	0	16	1
Fluctuations de sinistres	0	0	0	0
Adaptations et assainissements de tarifs	0	0	0	0
<b>Total de la variation des provisions techniques</b>	<b>-380</b>	<b>-4</b>	<b>-268</b>	<b>0</b>
<b>Frais pour capital risque supplémentaire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Attribution au fonds d'excédents</b>	<b>-101</b>	<b>-63</b>	<b>-221</b>	<b>-71</b>
<b>Résultat d'exploitation de l'exercice</b>	<b>201</b>	<b>11</b>	<b>183</b>	<b>8</b>
<b>Quote-part de distribution</b>	<b>91.00 %</b>	<b>89.73 %</b>	<b>91.50 %</b>	<b>92.68 %</b>
<b>Récapitulation du résultat de l'exercice</b>				
Part des affaires soumises à la quote-part minimum	201		182	
Part en % du produit total	9.00 %		8.50 %	
Part des affaires non soumises à la quote-part minimum		11		9
Part en % du produit total		10.27 %		7.32 %
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>212</b>		<b>191</b>	
Part en % du produit total	9.06 %		8.44 %	

en millions CHF

## Explications

Les affaires collectives sont soumises dans leur grande majorité aux dispositions légales relatives à la quote-part minimum. Celles-ci exigent que 90 % au moins du produit soient utilisés en faveur des assurés actifs sous la forme de prestations d'assurance, de renforcements des réserves et d'attributions au fonds d'excédents. En 2013, AXA a adapté sa quote-part de distribution, la faisant passer de 91,5 % à 91,0 %. Celle-ci reste supérieure à la quote-part minimum légale.

Les prescriptions en matière de solvabilité valables pour les assureurs privés exigent un niveau élevé de fonds propres. L'ajustement de la quote-part de distribution a permis à AXA non seulement de renforcer ses fonds propres, mais aussi de mieux satisfaire aux exigences de solvabilité. Il s'agissait en effet, d'une part, de s'adapter au durcissement des exigences légales en matière de solvabilité consécutif à l'introduction du SST et, d'autre part, de compenser les effets négatifs du bas niveau persistant des taux d'intérêt sur le degré de couverture.

Au fil des dernières années, les provisions mathématiques ont enregistré une progression supérieure à la moyenne. Celle-ci résulte de la forte croissance des nouvelles affaires, de l'augmentation des sommes de salaires et de la rémuné-

ration des avoirs de vieillesse sans cesse plus élevés. La forte hausse des engagements d'assurance qui en a découlé a nécessité la constitution de provisions supplémentaires, qui doivent aussi permettre d'atténuer les conséquences des changements démographiques et de la baisse des rendements des placements due au bas niveau des taux d'intérêt.

## Variation des provisions techniques

Les provisions techniques, grâce auxquelles AXA se prépare aux défis futurs, ont été étoffées de 380 millions CHF en 2013. Dans le processus de risque, les provisions ont été accrues de 160 millions CHF afin de tenir compte de l'augmentation du nombre de cas d'invalidité annoncés, mais sur lesquels l'AI ne s'est pas encore définitivement prononcée.

Les provisions techniques dans le processus d'épargne ont quant à elles été augmentées de 220 millions CHF nets pour tenir compte de l'évolution démographique et du bas niveau des taux d'intérêt. 320 millions CHF ont été affectés au risque de longévité, dont 200 millions CHF sont couverts par la provision pour garanties d'intérêt. Enfin, la provision pour lacunes de couverture en cas de conversions en rente futures a été alimentée à hauteur de 100 millions CHF.

## Répartition du produit entre les assurés et AXA

Le résultat d'exercice d'AXA dépend directement du chiffre d'affaires déterminant, qui se compose du produit des placements de capitaux, de la prime de risque et de la prime de frais. Dans les affaires soumises à la quote-part minimum, AXA a utilisé en 2013 en faveur des assurés un montant total de 2033 milliards CHF sous la forme de prestations d'assurance, de renforcements des réserves et d'attributions au fonds d'excédents. Cela correspond à une quote-part de distribution de 91,0 %. En 2013, le bénéfice d'AXA, c'est-à-dire les 9 % restants, s'est élevé à 201 millions CHF (avant impôts).





## Calcul de la quote-part minimum

2013

### Composantes du produit

<b>Processus d'épargne</b>	Produits des placements de capitaux	+ 1 477	<b>Total</b> 2 234	= 100 %
<b>Processus de risque</b>	Recettes de primes de l'assurance en cas de décès et d'invalidité	+ 577		
<b>Processus de frais</b>	Recettes de primes pour l'exploitation et le service	+ 180		

### Au moins 90% des composantes du produit reviennent aux assurés sous forme de prestations.

#### Utilisation pour les prestations en faveur des assurés suivants

1. Principalement rémunération des avoirs de vieillesse des assurés	- 1 056	<b>Total</b> - 1 552
2. Prestations en cas d'invalidité et de décès	- 322	
3. Gestion, exploitation et service	- 174	

#### Constitution de réserves pour prestations futures en faveur des assurés

1. Longévité	- 320	<b>Total</b> - 380
2. Lacunes de couverture en cas de conversion en rentes	- 100	
3. Garanties d'intérêt suite à une phase persistante de taux bas	+ 200	
4. Cas de prestation attendus pour raison d'invalidité	- 160	

#### Attribution au fonds d'excédents à des fins d'utilisation pour les assurés

		- 101
--	--	-------

#### Attribution totale aux assurés sous forme de prestations

		- 2 033	= 91 %
--	--	---------	--------

### Le bénéfice des assureurs-vie est limité par la loi et ne peut excéder 10% des composantes du produit.

#### Résultat de l'exercice d'AXA Vie SA découlant des affaires soumises à la quote-part minimum (brut avant impôts)

		201	= 9 %
--	--	-----	-------

en millions CHF

# Fonds d'excédents /

	2013	2012
<b>Etat à la fin de l'exercice précédent</b>	<b>599</b>	<b>552</b>
Attribution du compte d'exploitation au fonds d'excédents	163	293
Gains ou pertes de changes sur les monnaies étrangères	0	0
Prélevé sur le fonds d'excédents pour couvrir un déficit du compte d'exploitation	0	0
Distribué aux institutions de prévoyance	-378	-246
<b>Etat à la fin de l'exercice en cours</b>	<b>384</b>	<b>599</b>

en millions CHF

## Explications

Il y a excédents lorsque les rendements sont plus élevés que les charges. Comme les assureurs-vie doivent, dans le cadre du modèle d'assurance complète, offrir en tout temps une sécurité absolue, les recettes sont calculées de telle manière qu'elles permettent de couvrir les divers risques à long terme. Lorsque la marche des affaires est bonne, il en résulte par conséquent un excédent.

Le prélèvement annuel sur le fonds d'excédents est limité par la loi aux deux tiers de l'avoir en fonds. Toute attribution au fonds d'excédents doit être reversée aux assurés dans un délai de cinq ans.

Il est ainsi possible de compenser les résultats insuffisants obtenus lors de mauvais exercices et de réalimenter le fonds d'excédents durant les années favorables. Cette manière de faire correspond au principe du modèle d'assurance complète fondé sur la stabilité, la continuité et la durabilité.

Pour AXA, stabilité et continuité sont les maîtres mots en matière de participation aux bénéfices et aux excédents. C'est pourquoi des provisions pour participations futures aux excédents sont constituées dans le fonds d'excédents. Celui-ci est alimenté par les bénéfices de l'année d'assurance en cours qu'AXA

redistribue aux assurés sous forme de bonifications d'intérêts sur les avoirs de vieillesse. Une fois de plus, AXA a été en mesure d'attribuer aux assurés des bonifications élevées et stables, supérieures aux prestations de garantie contractuelles et légales.

La marche des affaires en 2013 a permis à AXA d'attribuer une somme de 163 millions CHF au fonds d'excédents (dont 101 millions CHF proviennent des affaires soumises à la quote-part minimum). A la suite de l'introduction d'un nouveau concept d'attribution – passage d'un système d'excédents à terme échu à un système de rémunération totale, excédents garantis inclus – il y a eu deux attributions d'excédents en 2013: au début de l'année pour 2012 et à la fin de l'année pour 2013. Les avoirs de vieillesse obligatoires et les avoirs de vieillesse surobligatoires ont ainsi été rémunérés en 2012 et 2013 à hauteur de respectivement 1,7% et 2,2%.

# Fonds de renchérissement /

	2013	2012
<b>Etat à la fin de l'exercice précédent</b>	<b>597</b>	<b>569</b>
Primes de renchérissement encaissées	12	22
Intérêt tarifaire	3	6
Charges pour augmentations liées au renchérissement des rentes de risque	0	0
Prélèvement en faveur du compte d'exploitation	0	0
<b>Etat à la fin de l'exercice en cours</b>	<b>612</b>	<b>597</b>

en millions CHF

## Explications

Le fonds de renchérissement sert à financer la future adaptation au renchérissement des rentes d'invalidité et de survivants en cours prescrite par la loi.

Il est alimenté par les primes de renchérissement des assurés actifs et porte intérêts. En général, les rentes en cours sont adaptées au renchérissement tous les deux ans.

Les rentes de survivants et d'invalidité qui sont en cours depuis plus de trois ans doivent être adaptées à l'évolution des prix sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation jusqu'à ce que les bénéficiaires aient atteint l'âge ordinaire de la retraite. Chaque année, l'Office fédéral des assurances sociales publie des tables correspondantes. En 2013, les primes de renchérissement ont diminué de moitié en raison du bas niveau persistant du renchérissement. Les clients ont ainsi économisé 12 millions CHF.

# Charges d'exploitation et frais de la gestion de la fortune /

Charges d'exploitation	2013		2012	
Commissions au service extérieur	27		25	
Commissions aux courtiers / agents	34		31	
Autres frais d'acquisition	7		7	
<b>Frais d'acquisition</b>	<b>68</b>	<b>32.23%</b>	<b>63</b>	<b>29.57%</b>
<b>Frais occasionnés par le traitement des prestations</b>	<b>28</b>	<b>13.27%</b>	<b>26</b>	<b>12.29%</b>
<b>Charges pour la mercatique et la publicité</b>	<b>5</b>	<b>2.37%</b>	<b>3</b>	<b>1.42%</b>
Charges de personnel	75		82	
Charges de fonctionnement, y c. frais IT	35		38	
<b>Autres charges pour l'administration générale</b>	<b>110</b>	<b>52.13%</b>	<b>120</b>	<b>56.72%</b>
<b>Part des réassureurs aux charges d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>
<b>Total des charges d'exploitation net</b>	<b>211</b>	<b>100.00%</b>	<b>212</b>	<b>100.00%</b>
<b>Frais de la gestion de la fortune</b>	<b>-104</b>		<b>-105</b>	
en % des placements de capitaux à la valeur de marché	0.19%		0.19%	

en millions CHF

## Explications

Afin d'accroître la transparence dans le processus de frais, les frais d'acquisition sont indiqués de manière plus détaillée dans le présent compte d'exploitation. Les commissions d'acquisition aux courtiers et agents sont quant à elles désormais mentionnées séparément. Dans ce même ordre d'idée, les charges pour l'administration générale ont été subdivisées en charges de personnel et en charges de fonctionnement.

Les frais d'acquisition ont augmenté par rapport à 2012 à la suite de la forte hausse des nouvelles affaires. Cependant, comme les charges pour l'administration générale ont une nouvelle fois pu être réduites, les charges d'exploitation sont restées stables à 211 millions CHF.

Les charges pour la gestion de la fortune ne font pas partie des charges d'exploitation, mais sont prises en compte dans l'évaluation nette du rendement des placements de capitaux. Elles ont légèrement reculé par rapport à l'année précédente.



## Autres chiffres indicatifs /

	2013	2012
<b>Paramètres utilisés dans la partie subobligatoire</b>		
Taux d'intérêt valable pour la rémunération des avoirs de vieillesse	1.25%	1.50%
Taux de conversion en rentes pour les hommes à l'âge de retraite 65	5.84%	5.84%
Taux de conversion en rentes pour les femmes à l'âge de retraite 64	5.57%	5.57%
<b>Nombre d'assurés total à la fin de l'exercice en cours</b>		
Nombre d'assurés actifs	418 503	415 002
Nombre de bénéficiaires de rentes	68 239	67 490
Nombre de polices de libre passage	129 050	125 444
<b>Primes de frais – ventilation selon répondants de frais</b>		
	<b>198</b>	<b>186</b>
Primes de frais des assurés actifs	valeur absolue en mio	198
	<b>par personne</b>	<b>473</b>
Primes de frais des polices de libre passage	valeur absolue en mio	0
	<b>par police</b>	<b>0</b>
Autres primes de frais	0	0
<b>Charges d'exploitation – ventilation selon répondants de frais</b>		
	<b>211</b>	<b>211</b>
Charges d'exploitation des assurés actifs	valeur absolue en mio	178
	<b>par personne</b>	<b>425</b>
Charges d'exploitation des bénéficiaires de rentes	valeur absolue en mio	28
	<b>par personne</b>	<b>408</b>
Charges d'exploitation des polices de libre passage	valeur absolue en mio	6
	<b>par personne</b>	<b>43</b>
Charges d'exploitation pour d'autres répondants de frais	0	0

en CHF

AXA Winterthur  
General-Guisan-Strasse 40  
Case postale 357  
8401 Winterthur  
24 heures sur 24:  
0800 809 810  
[AXA.ch/compte-exploitation](http://AXA.ch/compte-exploitation)  
AXA Vie SA

